

SUBVENTIONS DE FORMATION JUDICIAIRE

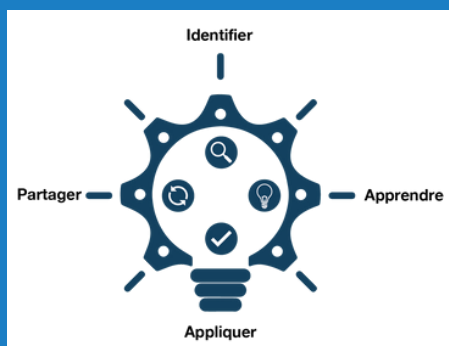
A PROPOS

Le Programme de subvention de formation judiciaire permet la construction d'un projet d'étude sur mesure répondant à des besoins individuels de formation.

Les candidats sont encouragés à soumettre des projets innovants visant à promouvoir une coopération active avec leurs homologues européens.

Grâce à ce programme, les magistrats, formateurs et personnels judiciaires ont la possibilité d'étudier la problématique de leur choix dans un autre Etat membre et d'utiliser le fruit de leur recherche dans leur pratique quotidienne.

EXEMPLE



Une juge allemande a utilisé une subvention de formation judiciaire du REFJ pour effectuer une visite d'étude de cinq jours au Tribunal de traitement de la toxicomanie de Gand (Belgique) et étudier le fonctionnement pratique de ce tribunal. Elle a assisté à des audiences et visité des centres de traitement et des prisons.

Son projet visait à analyser le fonctionnement des tribunaux de traitement de la toxicomanie dans un système de droit civil et la manière dont ils pourraient être mis en œuvre en Allemagne.

Les résultats de son projet ont été publiés dans des revues juridiques.



Qui

Juges, procureurs, personnels judiciaires, formateurs judiciaires.



Où

Jusqu'à 5 jours de visite dans un Etat membre de l'Union européenne, à l'exception du Danemark.



Quand

Les propositions de projets peuvent être soumises tout au long de l'année jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Les projets sont évalués dans un délai de 6 semaines suivant le dépôt de candidature au moyen d'une grille d'évaluation.

CANDIDATURES

Chaque candidature pour une visite de formation judiciaire doit être soumise sur la plateforme du Programme d'Echanges et inclure les documents suivants :

- Une **proposition de projet** ;
- Une **convention d'envoi**, complétée par l'institution d'origine ;
- Une **convention d'accueil**, complétée par l'institution d'accueil.

Les modèles de ces documents sont disponibles sur la plateforme du Programme d'Echanges à l'adresse www.exp-platform.ejtn.eu

La sélection des participants relève des institutions membres du REFJ.

FINANCEMENT

LE REFJ couvre les frais de voyage et les dépenses journalières au moyen d'un per diem ou, le cas échéant, via le remboursement sur base des frais réels.

CONTACT

Pour toute question, veuillez contacter exchangeprogramme@ejtn.eu ou consulter notre site Internet www.ejtn.eu



Avec le soutien financier du Programme Justice de l'Union européenne

